



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE OWI.PRO EN VIGUEUR À COMPTER DU 01/06/2022

Entre :

Le Client, ci-après dénommé « l'Abonné » ET

Owi.pro, Marque de LASOTEL Groupe S.A.S, au capital de 300 189 euros, dont le siège social est au 2 rue des Frères Lumière 69120 Vaulx-en-Velin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 453007437, numéro TVA intracommunautaire FR40453007437.

ARTICLE 1 – DÉFINITION

Abonné : désigne toute personne physique majeure, disposant de la capacité juridique, ou personne morale, ayant souscrit à une offre Owi.pro et raccordée à un Équipement fibre optique ou 4G pour le besoin de son activité professionnelle.

Accès Internet : Service permettant aux Abonnés d'accéder au réseau Internet et à ses différents Services (courrier électronique, consultation de Services en ligne, échange de fichiers et, plus généralement, échange de données à travers le réseau).

ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

Caractéristiques techniques : désigne les paramètres techniques conditionnant la capacité d'une Ligne à recevoir le signal nécessaire au bon fonctionnement des Services en termes de qualité et de débit, en fonction notamment de la situation géographique.

Donnés : Les données informatiques sont des informations traitées ou stockées par un ordinateur. Ces informations peuvent prendre la forme de documents texte, d'images, de clips audio, de logiciels ou d'autres types de données.

FTTH : *Fiber To The Home*, est une technologie de fibre optique mutualisée qui offre des Services de transfert de Données.

Hertzien : Réseau sans fil basé sur des ondes électromagnétiques. Ce réseau peut être attribué au réseau 4G et/ou LTE.

Internet : réseau mondial d'échange de données constitué de serveurs reliés entre eux par le biais de réseaux de communications électroniques, accessible à tout Utilisateur pourvu de l'Équipement informatique nécessaire.

Point de terminaison : désigne les points physiques et logiques par lesquels les Utilisateurs accèdent au réseau de communications électroniques d'un opérateur ouvert au public.

Portabilité du numéro : option permettant de recevoir les communications à destination du numéro préalablement attribué à l'accès établi au nom de France Télécom ou tout autre opérateur.

Produit(s) Accessoire(s) : accessoire(s) destiné(s) à compléter l'Équipement Terminal ou l'Équipement de l'Abonné, vendus ou mis à disposition par Owi.pro à ses Abonnés (par exemple : Routeur, Carte wifi, alimentation supplémentaire, etc.).

Service téléphonique : Service permettant aux Abonnés d'émettre et recevoir des communications téléphoniques vocales avec un terminal répondant aux normes en vigueur.

Services : désigne l'ensemble des Services fournis par Owi.pro à l'Abonné, qui comprend le Service d'accès à des réseaux de communications électroniques, dans les conditions définies au présent Contrat.

ARTICLE 2 – OBJET

Le Contrat a pour objet de définir les modalités de fourniture des Services des offres Owi.pro à l'Abonné. Toute utilisation des Services est subordonnée au respect du Contrat par l'Abonné.

ARTICLE 3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes Conditions Générales constituent le socle juridique commun applicable à l'ensemble des Offres. Le contrat se compose :

1. Du Bon de Commande, envoyé par Owi.pro lors de la souscription,
2. Des présentes Conditions Générales de Vente,
3. Des documents tarifaires en vigueur.

ARTICLE 4 – SERVICES FOURNIS

Pour un montant défini dans la Brochure Tarifaire, les offres Owi.pro comprennent la mise à disposition au niveau du point de terminaison situé dans le local de l'Abonné dans les zones couvertes d'un accès par les technologies fibre optique ou 4G à des Services de communications électroniques. Cet accès permet à l'Abonné de bénéficier d'un accès à Internet, et d'un accès à un Service téléphonique (si techniquement possible), ci-après dénommés « Les Services ».

ARTICLE 5 – ACCÈS AUX RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Owi.pro accorde à l'Abonné la possibilité de connecter, sans limitation de durée de connexion, ses Équipements informatiques à l'Équipement Terminal afin de recevoir et d'envoyer des données à travers des réseaux de communications électroniques tels qu'Internet.

5.1 Caractéristiques des offres Internet

Le réseau Internet consiste en un réseau de serveurs hétérogènes gérés par différents acteurs tiers : ainsi, il est impossible pour Owi.pro qui n'agit que comme un intermédiaire technique parmi d'autres d'en avoir la maîtrise. En particulier, Owi.pro attire l'attention de l'Abonné sur les points suivants :
- Les temps de réponse et les performances techniques pour consulter, interroger ou transférer des informations dépendent des différents serveurs et Équipements de routage composant le réseau Internet et qui ne relèvent pas de la responsabilité de Owi.pro

ARTICLE 6 – ACCÈS AUX SERVICES

6.1 Description du Service Internet

Les Services Internet proposés par Owi.pro sont basés sur les technologies fibre optique mutualisée (FTTH) ou hertzien (4G). Grâce aux équipements fournis lors de la livraison, l'Abonné peut donc profiter du réseau mis à disposition afin d'émettre ou recevoir des données. Les offres Internet sont

soumises à l'éligibilité du lieu de desserte en fonction de la position géographique et des équipements déjà présents sur la zone. Dans le cadre des abonnements aux Services de fibre optique, des travaux d'une portée de trente (30) mètres maximums peuvent être envisagés.

6.2 Description du Service téléphonique

Owi.pro offre à l'Abonné détenteur d'un abonnement Internet l'accès à un Service téléphonique, inclus dans toutes les offres.

Ce Service de téléphonie permet de recevoir et d'émettre des communications vocales, sous réserve que les conditions techniques le permettent, aux tarifs indiqués dans la Brochure Tarifaire.

L'Équipement Terminal doit être branché en permanence sur l'électricité et être activé pour que le Service, notamment téléphonique, fonctionne. En cas de non-fonctionnement du réseau, aucun appel n'est acheminé y compris les appels d'urgence. Les appels entrants à destination d'un abonnement aux offres Owi.pro sont soumis à la tarification de l'opérateur de l'appelant, conformément à sa propre grille tarifaire. Du fait de la technologie utilisée, ce Service ne permet pas de garantir le raccordement d'Équipements data ainsi que l'accessibilité des Services afférents.

6.3 Description du Service téléphonie mobile

Owi.pro offre la possibilité à ses Abonnés de souscrire à une Option mobile. Une carte SIM est livrée sur laquelle est associée un numéro de téléphone. En fonction des choix effectués sur l'Option, le plan de data varie allant d'un (1) à cinquante (50) Giga-octets en France Métropolitaine et Europe. Toutes les lignes intègrent une formule avec appels, SMS/MMS illimités en France Métropolitaine et Europe. Les Options mobile Owi.pro proposent le choix de l'opérateur radio sur lequel l'Abonné souhaite opérer sa ligne mobile. Ce choix inclut Bouygues Télécom et Orange. Ce choix est faisable à la souscription et non-modifiable une fois le Service activé.

6.4 Attribution du numéro de téléphone (fixe et mobile)

L'attribution du numéro de téléphone de l'Abonné est immédiate. En application de la réglementation en vigueur, le numéro de téléphone attribué est personnel à l'abonné, ne peut être cédé ni faire l'objet d'un droit de propriété industrielle ou intellectuelle. Une fois l'attribution du numéro de téléphone effectuée, l'accès au Service téléphonique est disponible dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés après le raccordement de la ligne à l'Équipement fibre optique ou 4G. Le numéro de téléphone attribué par Owi.pro est distinct du numéro fourni par France Télécom. Le numéro fourni est un numéro non géographique portable tel que défini par l'ARCEP en charge de la gestion du plan national de numérotation. Conformément aux dispositions réglementaires, ce numéro ne peut être considéré comme attribué de manière définitive à l'Abonné,



Owi.pro pouvant, pour des raisons indépendantes de sa volonté (évolution du plan de numérotation géré par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), d'ordre technique (cessation de l'acheminement au départ du réseau public commuté des numéros attribués par Owi.pro à ses Abonnés) ou d'ordre réglementaire, être contraint de modifier le numéro attribué à l'Abonné. Lors de l'inscription ou en cas de migration, l'abonné peut bénéficier, sous réserve d'éligibilité, de la portabilité du numéro de téléphone fixe et mobile préalablement attribué à l'accès établi au nom de France Télécom ou du précédent opérateur. Seule la résiliation entraîne la perte de la portabilité. Les modalités tarifaires de cette option sont indiquées dans la Brochure Tarifaire.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

7.1 Inscription aux offres Owi.pro

Pour souscrire aux offres Owi.pro, le souscripteur doit signer le Bon de Commande, remplir une autorisation de prélèvement, fournir une pièce d'identité du représentant légal, un extrait KBIS de moins de 3 mois, un relevé bancaire d'identité bancaire et prendre connaissance des Conditions Générales de Vente.

7.2 Activation des Services

Une fois le dossier d'inscription complet reçu et sous réserve du respect par le souscripteur des conditions préalables d'accès aux Services, Owi.pro lancera le processus de raccordement auprès du propriétaire du réseau.

7.3 Droit de rétractation

En application de l'article L. 121-20 du Code de la Consommation, lors de la souscription aux Services à distance ou de la commande à distance d'un Produit, l'Abonné dispose d'un délai de sept (7) jours francs à compter de l'acceptation de l'offre des Services ou de la réception du Produit pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, en adressant un courrier recommandé avec avis de réception au Service Clients. Lorsque le délai de sept (7) jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le remboursement sera effectué à l'Abonné dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la rétractation. Dans l'hypothèse où l'Abonné utiliserait le Service avant l'expiration du délai précité, il ne pourra plus exercer son droit de rétractation, conformément aux dispositions de l'article L. 121-20- 2 du Code de la Consommation.

ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ACCÈS AUX SERVICES

Préalablement à l'inscription aux offres Owi.pro, l'Abonné devra s'assurer qu'il dispose des conditions nécessaires définies ci-après.

8.1 Conditions relatives à l'Abonné

L'accès aux Services est réservé aux personnes physiques majeures incarnant le représentant légal d'une structure professionnelle et disposant de la pleine capacité juridique ou aux personnes morales. L'Abonné est responsable de l'utilisation qui peut être faite des Services. Pour souscrire aux offres Owi.pro, le souscripteur accepte l'installation d'un Équipement fibre optique mutualisée (FTTH) ou hertzien (4G).

Pour accéder au Service d'accès Internet, le souscripteur doit disposer d'un ordinateur ayant

une configuration compatible avec la norme Ethernet.

Il appartient à l'Abonné de s'assurer de la compatibilité de sa configuration. Owi.pro décline toute responsabilité en cas de non-fonctionnement de l'Équipement de l'Abonné ou d'incompatibilité de celui-ci avec les Services des offres Owi.pro et n'apportera aucun support technique si les configurations ci-dessus exposées ne sont pas respectées. L'accès aux Services des offres Owi.pro implique que l'Abonné soit à jour de ses obligations financières vis-à-vis de Owi.pro. En particulier, les dettes contractées au titre d'un précédent Contrat devront être réglées préalablement à la souscription de tout nouveau Contrat, sauf contestation réelle et sérieuse de l'Abonné.

8.2 Conditions techniques

- Éligibilité de la Ligne : l'accès aux Services des offres Owi.pro est intimement lié à l'existence d'une couverture fibre optique mutualisée (FTTH) ou hertzien (4G) sur site.

- Caractéristiques techniques : la qualité et l'exhaustivité des Services sont tributaires des caractéristiques techniques qui ne peuvent être mesurées qu'une fois l'installation sur site effectuée.

8.3 Raccordement du local de l'Abonné

Le raccordement est réalisé sous réserve que les conditions techniques liées à la couverture fibre optique mutualisée (FTTH) ou hertzien (4G) soient effectives.

ARTICLE 9 – CONDITIONS FINANCIÈRES

9.1 Prix

La Brochure Tarifaire mentionne et définit les prix du Service et des frais de mise en service. Les prix sont indiqués en euros HT et sont nets de tous droits, taxes ou impôts qui restent à la charge exclusive de l'Abonné.

9.2 Hors forfaits

L'utilisation des Services de façon non-contractuelle entraîne une facturation à auteur des montants stipulés dans la Brochure Tarifaire. Owi.pro décline toute responsabilité quant à l'utilisation des Services en dehors du cadre forfaitaire de l'Abonné. Toutefois, l'Abonné peut apporter des preuves justifiant d'une erreur manifeste ne résolvant pas de son action.

9.3 Facturation

La facturation des Services déployés pour l'Abonné par l'opérateur démarre lors de la mise en service. Les factures sont émises mensuellement et prennent en compte le mois échu incluant les communications. La première facture inclut exceptionnellement l'abonnement du mois précédent calculé au *pro rata temporis* à compter de la date de mise en service, l'abonnement du mois en cours et les frais de mise en service.

L'Abonné accepte, sauf demande particulière de recevoir ses factures au format électronique sur l'adresse électronique stipulée à la souscription.

Les factures font office de preuve quant aux montants dus par l'Abonné, sauf démonstration d'une erreur manifeste du processus de facturation. Toute contestation de l'Abonné concernant une facture doit être faite dans un délai de deux (2) mois à compter de l'émission de celle-ci. Une fois le délai échu, la facture prend le statut d'acceptée et plus aucune contestation n'est possible auprès d'Owi.pro.

9.4 Paiement

Les factures sont payables à réception, en euros par prélèvement automatique effectué dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de leur date d'émission. L'Abonné s'engage à signer et à remettre à Owi.pro un mandat de prélèvement à cette fin.

En cas de contestation partielle d'une facture, la partie non-contestée reste exigible. Owi.pro pourra, sous réserve d'en informer l'Abonné, opérer le paiement par compensation des sommes qu'ils se doivent mutuellement, ce que l'Abonné accepte expressément.

9.5 Intérêts de retard

Tout paiement incomplet ou irrégulier sera considéré comme un défaut de paiement donnant lieu à la procédure décrite ci-dessous. Tout retard ou défaut de paiement donnera lieu à l'envoi à l'Abonné d'un courrier électronique de rappel lui notifiant le défaut de paiement ainsi que la majoration pour frais d'impayés de 22.50 euros en sus des montants impayés. Au terme d'un délai de trente (30) jours à compter de cet envoi, à défaut de régularisation, l'accès aux offres Owi.pro sera suspendu puis le Contrat sera résilié dans les conditions définies à l'article 12.1.

ARTICLE 10 – OBLIGATIONS

10.1 Obligations de l'Abonné

10.1.1 Fourniture d'informations exactes et identification

L'Abonné s'engage à communiquer des coordonnées et informations bancaires exactes à Owi.pro et à justifier la localisation de son installation.

Pour toute demande de modification des Services ou des informations le concernant (changement de mode de paiement, modification de l'adresse de facturation, de ses coordonnées bancaires, etc.) ou de résiliation, l'Abonné devra obligatoirement indiquer à Owi.pro ses nom, prénom et son numéro de Client. Toute demande incomplète ne sera pas traitée par Owi.pro.

10.1.2 Compatibilité de l'Équipement et de l'Abonné

En application de la réglementation en vigueur, il est rappelé que l'Abonné est seul responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance d'Équipement personnel, dont le bon état, et notamment la conformité électromagnétique aux normes en vigueur et sa protection face aux risques électriques, est une condition essentielle au bon fonctionnement des Services. L'Abonné est le seul responsable du paramétrage de son Équipement personnel pour permettre un accès aux Services. L'Abonné reconnaît être informé que ce paramétrage peut être altéré par une mauvaise manipulation de sa part, un changement d'ordinateur, de système d'exploitation ou un reformatage de son disque dur. L'Abonné devrait prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ses propres données et/ou logiciels contre la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou l'utilisation détournée par des tiers de l'accès mis à sa disposition.

10.1.3 Mise en place et garde de l'Équipement Terminal

L'accès aux Services se fait au moyen des offres Owi.pro par le biais d'une box Internet mis à la disposition des Abonnés. La gestion du trafic est



réalisée directement sur cet Équipement. Seuls nos Services sont habilités à accéder à cet Équipement. L'Abonné s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions relatives à l'installation et l'utilisation de l'Équipement.

L'Abonné supportera toutes les conséquences, notamment financières, attachées à une installation ou une utilisation non conforme de l'Équipement.

L'Abonné s'engage par conséquent à utiliser les Équipements conformément à leur fonction et destination. À ce titre, en application des règles élémentaires de sécurité en matière de réseaux, il s'interdit de procéder au déplacement ou démontage du point de terminaison du réseau.

10.1.4 Respect de la législation en vigueur

L'Abonné s'engage à respecter la législation en vigueur. À ce titre, l'Abonné s'engage à respecter notamment les règles suivantes :

- Les Données circulant et/ou mises à disposition sur les réseaux de communications électroniques (notamment sur Internet) ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologies, nationales et internationales en vigueur. Tout contenu visant notamment à la provocation aux crimes et délits, à l'incitation à la haine raciale ou au suicide, à l'apologie des crimes contre l'humanité, ou comportant des éléments de pornographie infantile est strictement interdit.

- Tout contenu à caractère violent ou pornographique est strictement interdit lorsque le contenu est susceptible d'être accessible aux mineurs. À ce titre, Owi.pro met à disposition de l'Abonné des outils afin de restreindre l'accès à certains Services et contenus.

- L'Abonné, par son comportement et par les données qu'il met à disposition, s'oblige à ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment par :

- La diffusion de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle. Les Données circulant ou mises à disposition sur tout réseau de communications électroniques (notamment sur Internet) et/ou mises à disposition au moyen des Services audiovisuels peuvent être réglementées en terme d'usage ou protégées par un droit de propriété et l'Abonné est l'unique responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et met à disposition sur les réseaux de communications électroniques (notamment sur Internet) et les Services Audiovisuels. A ce titre, il est rappelé que le piratage nuit à la création artistique.

- La propagation de Données, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

- Les Données qui permettent, via la création d'un lien hypertexte vers des sites ou des pages de tiers, d'enfreindre une disposition ci-dessus ou plus généralement une disposition légale sont interdites.

- L'Abonné est tenu d'employer un langage décent et respectueux. Tous propos injurieux, violents ou haineux sont totalement prohibés.

- Il appartient à l'Abonné de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres Données et/ou logiciels de la contamination par des virus circulant sur les réseaux de communications électroniques notamment sur Internet et empêcher l'utilisation détournée par des tiers de l'accès mis à disposition.

- L'Abonné s'engage à ne pas utiliser les Services à des fins de piratage, à ne pas télécharger des fichiers dans des conditions illicites ou mettre à disposition des fichiers protégés (notamment des fichiers musicaux ou vidéos), à ne pas procéder à des intrusions dans des systèmes informatisés ou « hacking », à ne pas propager de virus, ou tous programmes destinés à nuire, à ne pas diffuser de courriers électroniques dans des conditions illicites (par exemple spamming et e.bombing). Il est rappelé qu'en vertu de la législation en vigueur, Owi.pro n'est pas soumis à une obligation générale de surveiller les Données, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Toutefois, en application de la réglementation en vigueur, l'Abonné étant pleinement responsable des données, Owi.pro peut être amenée à lui transmettre toute plainte le concernant dans le cadre de l'utilisation des Services, et à communiquer les éléments d'identification dudit Abonné sur réquisition de l'autorité judiciaire et/ou administrative. Les Données circulant sur les réseaux de communications électroniques sont susceptibles d'être détournées : la communication par l'Abonné de données confidentielles est faite à ses risques et périls.

- Dans le cadre de la Charte d'engagements pour le développement de l'offre légale de musique en ligne, le respect de la propriété intellectuelle et la lutte contre la piraterie numérique signée le 28 juillet 2004 et de l'Accord pour le développement et la protection des œuvres et programmes culturels sur les nouveaux réseaux signé le 23 novembre 2007, il est rappelé que les échanges illicites d'enregistrements et d'œuvres protégées sur les réseaux ainsi que le piratage nuisent à la création artistique. A ce titre, il est recommandé de ne pas enfreindre les lois en vigueur, notamment celles concernant le respect de la propriété intellectuelle et artistique, en s'abstenant de télécharger ou mettre à disposition tout contenu protégé par un droit d'auteur. En outre, l'attention de l'Abonné est attirée sur la nécessité de veiller de façon répétée, au regard de sa responsabilité qui serait susceptible d'être engagée en cas d'utilisation à des fins illicites de l'accès mis à sa disposition, à la mise en œuvre de moyens techniques permettant de sécuriser l'utilisation de cet accès en évitant l'accès par des tiers. Dans cette perspective, Owi.pro met à la disposition de l'Abonné des moyens lui permettant de contrôler l'utilisation par des tiers de l'accès mis à disposition.

10.1.5 Utilisation des Services

Le droit accordé à l'Abonné dans le cadre du Contrat est incessible et non transférable. L'utilisation des Services à d'autres fins que professionnelles (par exemple partage de l'accès téléphonique), ainsi que l'utilisation ou la mise à disposition de tiers, à titre gratuit ou onéreux, et la recommercialisation des Services sont strictement prohibées.

10.2 Obligation d'Owi.pro

10.2.1 Fourniture de l'Équipement Terminal et livraison

Owi.pro s'engage à mettre à disposition de l'Abonné une Box Internet dans la version en vigueur le jour de l'installation du site, si l'éligibilité du Client était confirmée par l'installateur.

10.2.2 Fourniture des Services

Owi.pro s'engage à fournir un accès aux Services conforme aux normes en vigueur et spécifications contractuelles. À titre exceptionnel, l'accès aux Services peut être interrompu pour des raisons de maintenance ou de mise à jour, réalisées par l'exploitant du réseau.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉS

11.1 Responsabilité d'Owi.pro

Owi.pro est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles dans le cadre de ses obligations réglementaires et des normes en vigueur. Toutefois, la responsabilité d'Owi.pro ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable, soit à l'Abonné, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure. Owi.pro ne sera pas tenue responsable des transactions faites via les offres Owi.pro pour l'acquisition de biens ou Services hors cas de fautes imputable à Owi.pro.

11.2 Responsabilité de l'Abonné

L'Abonné est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles dans le cadre de la législation et normes en vigueur. Il appartient à l'Abonné de signaler valablement tout problème de qualité de Service quel qu'il soit au Service Clients mis à disposition de l'Abonné par Owi.pro au moyen des canaux de contact. L'Abonné est responsable des Données qu'il met à disposition, de la bonne utilisation des Services et s'engage à garantir Owi.pro contre toute action ou recours intenté par un tiers de ses agissements, sur les réseaux de communication électroniques et notamment sur Internet.

L'Abonné est le seul responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés à Owi.pro par lui-même ou par les personnes dont il est responsable, du fait de l'utilisation des offres Owi.pro et s'engage à garantir Owi.pro contre toutes demandes, réclamations ou condamnations dont Owi.pro pourrait faire l'objet des lors que celles-ci auraient pour cause l'utilisation par l'Abonné ou les personnes dont il est responsable, des Services Owi.pro ou en cas de faute de ce dernier. L'Abonné s'engage à ne pas faire une utilisation détournée de l'Équipement mis à sa disposition, ainsi que des Services. En particulier, l'Abonné veillera à éviter par tout moyen approprié, notamment par l'utilisation des moyens mis à disposition par Owi.pro, l'utilisation détournée par des tiers de l'accès mis à disposition. À défaut sa responsabilité sera susceptible d'être engagée, pouvant amener les autorités compétentes à prescrire toute mesure appropriée en application de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 – SUSPENSION – RÉSIATION

12.1 À l'initiative de Owi.pro

En cas de suspension immédiate pouvant entraîner la résiliation ou de résiliation avec préavis, tel que précisé ci-après, l'Abonné ne pourra demander à Owi.pro une quelconque indemnité.

12.1.1 Suspension

Owi.pro pourra suspendre de plein droit les Services en cas de :

- Violation grave ou renouvelée par l'Abonné de ses obligations légales ou contractuelles.
- Perturbation grave et/ou répétée du réseau ayant pour cause ou origine l'accès de l'Abonné.
- En cas de demande des autorités judiciaires et/ou administratives compétentes, Owi.pro pourra



suspendre de plein droit, dix (10) jours après une mise en demeure adressée par voie électronique et/ou par lettre recommandée avec avis de réception, en cas d'une utilisation impropre des Services. Une fois la suspension effective, Owi.pro pourra procéder à la résiliation du Contrat sans autres formalités. Owi.pro pourra également résilier l'accès au Service, après une mise en demeure adressée à l'Abonné par écrit et restée infructueuse, en cas de violation par l'Abonné de ses obligations contractuelles notamment en cas d'utilisation anormale ou frauduleuse du Service telle que décrite dans les Conditions Générales de Vente, en cas de violation des droits d'un tiers, de perturbation du réseau par l'Équipement de l'Abonné si celui-ci n'est pas conforme, ou de fausse déclaration de l'Abonné lors de la souscription au Service.

12.1.2 Résiliation avec préavis

En cas de défaut de paiement et de non-régularisation et après suspension de l'accès aux Services, Owi.pro procédera sans autres formalités à la résiliation du Contrat après une mise en demeure adressée par voie électronique et/ou lettre recommandée restée sans effet pendant dix (10) jours.

12.2 À l'initiative de l'Abonné

Frais de résiliation : 69 euros.

En cas de résiliation anticipée, l'Abonné reste redevable des sommes restantes dues jusqu'au terme de l'engagement dans les conditions ci-dessous :

- Totalité des sommes restantes à compter de la date de résiliation jusqu'au 12^{ème} mois, et en sus, le cas échéant, ¼ des sommes restantes du 13^{ème} mois à la fin de l'engagement.

12.2.1 Résiliation pour convenance

L'Abonné peut résilier le Contrat à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception. Conformément aux dispositions de l'article 12, la durée du préavis de résiliation ne saurait excéder dix (10) jours à compter de la réception de la demande de résiliation. Toutefois, l'Abonné peut demander que cette résiliation prenne effet plus de dix (10) jours après la réception de sa demande de résiliation en proposant par exemple, à sa convenance, une date de résiliation.

12.2.2 Résiliation pour manquement d'Owi.pro

En cas de manquement grave d'Owi.pro, l'Abonné doit dans les meilleurs délais en informer Owi.pro qui s'engage à tout mettre en œuvre pour remédier au problème soulevé dans un délai de quatre (4) semaines. Si à l'issue de ce délai, Owi.pro n'a pas résolu le problème soulevé par l'Abonné, ce dernier pourra résilier le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception immédiatement et sans frais, en invoquant les dispositions du présent article.

12.3 Résiliation automatique

Dans l'hypothèse où l'autorisation accordée à Owi.pro et/ou un des conventions telles que visées en préambule des présentes, était retirée, résiliée, suspendue ou non-renouvelée, le Contrat serait résilié de plein droit. Il en serait de même en cas de retrait de certaines autorisations concernant un droit de passage ou d'usage et portant atteinte au réseau. Hors cas de faute imputable à Owi.pro, cette résiliation automatique ne donnera lieu à aucune indemnité.

12.4 Déménagement de l'Abonné

L'accès au offres Owi.pro est intrinsèquement lié à l'accès de la boucle locale fibre optique mutualisée (FTTH) ou hertzien (4G) desservant le local de l'Abonné. Aussi, l'Abonné est informé qu'en cas de déménagement, si et seulement si les Équipements sont techniquement transférables à sa nouvelle adresse, il devra procéder par ses propres soins au déplacement des dits Équipements. Dans le cas où le déménagement a lieu sur une zone non couverte par Owi.pro, l'Abonné aura l'obligation de résilier le Contrat dans les conditions décrites à l'article 12.2.

12.5 Restitution de l'Équipement

En cas de résiliation du Contrat, l'Abonné s'engage à restituer le ou les Équipement(s), propriété de Owi.pro, dans les conditions définies ci-après.

L'Abonné devra renvoyer les Équipements au complet à Owi.pro par courrier recommandé au plus tard dans les quinze (15) jours suivants la date de prise d'effet de la résiliation. A défaut d'envoi dans le délai ou en cas de retour incomplet de l'Équipement ou en mauvais état de fonctionnement ou en cas de détériorations, hors cas de vice propre du matériel, Owi.pro facturera à l'Abonné un montant forfaitaire fixé à 129 euros. De plus, si l'Équipement Terminal n'est pas restitué avec l'intégralité des accessoires envoyés par Owi.pro à l'Abonné, Owi.pro facturera à l'Abonné les frais de l'intégralité des accessoires s'élevant à 49 euros. Dans l'hypothèse où Owi.pro envoie à l'Abonné, à sa demande, un deuxième Équipement Terminal identique afin de pallier un dysfonctionnement de l'Équipement Terminal initial, l'Abonné est dans l'obligation de renvoyer à Owi.pro l'Équipement non utilisé dans les huit (8) jours de la réception du deuxième Équipement Terminal dans les conditions mentionnées ci-dessus. Dans le cas contraire, après une mise en demeure adressée par voie électronique ou par lettre recommandée à l'Abonné et restée sans effet pendant huit (8) jours, Owi.pro facturera un montant forfaitaire dans la limite de la valeur de l'Équipement resté en la possession de l'Abonné s'enlevant à 129 euros.

12.6 Cas de force majeure ou cas fortuit

Les parties ne sont pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli au titre du Contrat, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure ou un cas fortuit habituellement reconnu par la jurisprudence.

Le cas de force majeure ou cas fortuit suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence. Chacune des parties pourra résilier les présentes Conditions Générales de Vente dans l'hypothèse d'un cas persistant de force majeure, tel que reconnu par la jurisprudence des tribunaux français.

ARTICLE 13 - DONNÉES PERSONNELLES

13.1 Traitement des données personnelles de l'Abonné

Dans le cadre du présent Contrat, la réglementation applicable est entendue comme les dispositions et réglementations européennes en matière de protection des données à caractère personnel, en particulier le Règlement européen n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »), la loi n°78-17 du 6 janvier 1978

dite « Informatique libertés » et ses modifications successives ainsi que toute réglementation nationale ou européenne applicable ou législations ultérieures et l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par l'autorité de contrôle compétente (ci-avant et après dans son ensemble la « Réglementation Applicable »).

Dans le cadre du Contrat, les Parties pourront recueillir, collecter et/ou avoir accès à des Données Personnelles relatives à des personnes physiques et notamment à l'Abonné ou, le cas échéant, aux Utilisateurs dans les termes précisés aux articles 8.4 et 8.5.

Les Parties s'engagent à traiter toutes les Données Personnelles conformément à la Réglementation Applicable et chacune des Parties garantit à l'autre le respect de ses obligations légales et réglementaires à ce titre.

Les Parties s'engagent par ailleurs à s'assurer que tous leurs employés respectent les dispositions de la Réglementation Applicable. Si les Données Personnelles sont transférées en dehors de l'Union Européenne, les Parties s'engagent à signer les « clauses contractuelles types » de la Commission européenne.

Les Données Personnelles sont traitées pour les besoins de l'exécution du Contrat, la fourniture du Service et la gestion du compte Client. Elles sont conservées pour la durée d'exécution du Contrat et/ou pour la durée nécessaire aux finalités des traitements auxquelles le Client a consenti et/ou conformément à ce que la Réglementation Applicable exige.

13.2 Utilisation des données personnelles de l'Abonné à des fins statistiques ou commerciales

L'Abonné est informé que sauf avis contraire, ses coordonnées figurent sur la liste des abonnés de l'opérateur et ses coordonnées peuvent être communiquées aux éditeurs d'annuaire universel. L'opérateur pourra utiliser certaines des Données Personnelles du Client, préalablement anonymisées, à des fins statistiques. Owi.pro pourra également traiter ces Données Personnelles afin d'évaluer et améliorer ses services et d'en développer de nouveaux, ainsi que pour réaliser des actions de fidélisation, de prospection, de sondage et de promotion. Sauf opposition de sa part, l'Abonné pourra recevoir, par courrier postal et par téléphone, des offres de la part de d'Owi.pro ou de ses partenaires commerciaux, ainsi que des courriers électroniques pour des services analogues à ceux proposés par. L'Opérateur Avec l'accord exprès de l'Abonné, l'opérateur est susceptible de lui communiquer par courrier électronique des informations commerciales pour des Services non analogues à ceux déjà fournis ou de transmettre à des partenaires commerciaux son adresse électronique à des fins de prospection directe.

13.3 Obligations de confidentialité – Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies par Owi.pro lors de la souscription de l'Abonné ont un caractère obligatoire et sont indispensables à la fourniture des Services. Owi.pro assure la protection, l'intégrité et la confidentialité des informations nominatives qu'elle traite dans le respect de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et garantit le secret des correspondances privées. Toutefois, les appels des Abonnés vers le Service Clients sont susceptibles d'être écoutés et/ou enregistrés, à des



fins d'amélioration permanente de la qualité de la relation avec les Abonnés, et en vue d'une formation continue des téléconseillers. Ces enregistrements sont systématiquement détruits à l'issue d'un délai de deux (2) mois. L'Abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant. L'Abonné autorise Owi.pro à lui communiquer des informations relatives aux Services et/ou relevant de la relation contractuelle avec l'Abonné, ainsi qu'à les communiquer aux personnes morales de son groupe, voire à des tiers ou à des sous-traitants, pour les besoins de gestion du Contrat de l'Abonné. L'utilisation des informations recueillies par Owi.pro à des fins commerciales n'est effectuée qu'avec l'acceptation expresse de l'Abonné.

ARTICLE 14 – DURÉE DU CONTRAT

14.1 Entrée en vigueur

Le Contrat prend effet à compter de la date de signature de l'Abonné, sous réserve de faisabilité technique, et en particulier au raccordement sur le réseau fibre optique ou hertzien.

14.2 Durée

Le Contrat est conclu pour une durée déterminée de vingt-quatre (24) mois correspondant à la période initiale d'engagement. Les offres peuvent être souscrites sans engagement et cette option doit être contractée à la souscription de l'offre. L'option mobile un (1) giga-octet est sans engagement et n'impose donc pas à l'Abonné une période supplémentaire de redevance. Cette option peut être donc résiliée à tout moment sans engager des frais.

Les engagements sont renouvelés par tacite reconduction avec possibilité de résiliation à tout instant à l'initiative de l'une ou l'autre partie. À compter de la réception du courrier de l'Abonné, la résiliation sera effective dans un délai de dix (10) jours. Les modalités et conditions de résiliations et rupture de Contrat sont explicitées dans l'article 12.

ARTICLE 15 – SERVICE CLIENTS

Pour toutes questions d'ordre commercial et/ou technique, le Service Clients peut être contacté :

- par téléphone au 04 82 90 82 80 pour tenir compte des éventuelles évolutions.
- Par courrier postal à l'adresse suivante : Owi.pro, 2 Rue des Frères Lumière 69120 Vaulx-en-Velin.

ARTICLE 16 – COMMUNICATION

L'Abonné autorise Owi.pro à faire mention de son nom et de son logo à des fins de référencement commercial et de promotion de ses activités sur tout support et pour le monde entier.

ARTICLE 17 – CESSION & SOUS-TRAITANCE

L'Abonné souscrit aux offres Owi.pro à titre strictement personnel, le droit accordé à l'Abonné dans le cadre du Contrat étant personnel, incessible et non-transférable. À ce titre, le Contrat ne peut en aucun cas être totalement ou partiellement cédé par l'Abonné. Owi.pro pourra librement céder, transférer, déléguer, sous-traiter ou encore aliéner tout ou partie de ses obligations, droits, titres ou intérêts en vertu du Contrat.

ARTICLE 18 – DIVERS

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions du Contrat serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions. Le Contrat régit de la loi française.